



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 19h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 11 décembre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE,
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, , Claude-Anthony CRUCEREY,.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES:

Mme Aurore AIGNELOT, M Thomas COLIN,

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY.

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Madame le Maire rappelle que les conventions établies pour l'année 2018 arrivent à échéance le 31 décembre 2018 et en propose le renouvellement pour l'année 2019.

Sont renouvelés:

- 3 conventions d'occupation à titre précaire (GAEC des Dhuys, GAEC des Sources et M Régis RIVET)
- 1 convention d'occupation de bâtiment de stockage (Pierre-Alain TISSOT)
- 5 conventions de mise à disposition de matériel informatique aux Associations Foncières de Remembrement (Bonnevent-Velloreille, Bourguignon-Lès-La-Charité, Fretigney-et-Velloreille, Grandvelle-et-le-Perrenot et Lieffrans)
- 1 convention de location des étangs (Association Loisirs de Fretigney-et-Velloreille)
- 2 conventions de location du gymnase (Football Club de Mailley et La Balle Jaune)

II. TRANSFERT DE COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Suite à la présentation de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- De transférer les contrats, conventions et marchés publics en cours liés à l'exercice de ces compétences,
- De mettre à disposition les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de ces compétences,
- De transférer les moyens financiers affectés à ces compétences,

- De mettre à disposition le personnel (agent technique) affecté à l'exercice de ces compétences.

III. ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTEISME DU CDG 70

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du CDG 70 pour une durée de 3 ans.

IV. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 - SERVICE EAU

Afin de percevoir le remboursement de TVA par le fermier sur les travaux d'assainissement 2018 avant le transfert de compétences, Madame le Maire propose les virements de crédits comme suit:

- Dép. investissement 2762/041 Créances/transfert + 2 400.00 €
- Rec. investissement 2315/041 Installation mat . + 2 400.00 €
- Rec. investissement 2762/27 Créance/transfert + 2 400.00 €

V. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A LA COMCOM DES MONTS DE GY

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de mettre à disposition de la CC des Monts de Gy des locaux communaux et leurs équipements dans le cadre des activités organisées par l'Accueil Périscolaire de Fretigney-et-Velloreille.

Le Conseil Municipal, après délibération:

- Décide de désigner M Christian NOLY comme représentant de la commune
- Autorise M Christian NOLY à signer la convention de mise à disposition des locaux communaux et du matériel.

VI. AVENANT SOCOTEC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les missions CTC et SPS pour les futurs travaux du gymnase qui ont été confiés à la société SOCOTEC et présente l'avenant N°1 qui ajoute la mission HANDCO, non prévue initialement pour un montant supplémentaire de 400.00€ HT.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant et autorise madame le Maire à signer tout document qui se rapportera à ce dossier.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire, Nicole MILESI